

L'ASSISTANCE JURIDIQUE TELEPHONIQUE

Vos droits sur simple appel

Dans un environnement sociétal de plus en plus complexe, l'**AAEISG** a depuis le 1^{er} janvier 2008 mis à votre disposition un service téléphonique d'information juridique de vie quotidienne

6 jours/7 de 8h à 20h (hors jours fériés).

appelez le **02 43 28 07 95**

**En indiquant « AAEISG » ET EN COMMUNIQUANT
VOTRE N° D'ADHERENT**

Une équipe de juristes experts, vous donne en temps réel des réponses claires et précises dans tous les domaines du droit

***Profitez de ce service gratuit (hors coût de la communication)
indispensable au quotidien en toute confidentialité***

• La consommation

la publicité,
l'achat,
les clauses abusives,
les garanties,
la vente par correspondance, par Internet
les assurances,
les crédits,
les dettes...

• Le social

le contrat de travail,
les congés payés,
la maladie, la maternité...
le licenciement,
le chômage...

• La retraite

les différents régimes,
les conditions de départ,
les possibilités de rachat,
la reconstruction de la carrière,
la liste des documents à fournir,
le calcul, les prélèvements....

• La vie familiale

les régimes matrimoniaux,
l'union libre, le PACS,
le divorce,
le décès,
la succession,
la transmission du patrimoine,
être employeur à domicile,
le chèque universel de service....
les allocations naissance adoption,
les différents mode de garde,
les différentes allocations familiales,
la scolarité, les études l'éducation....

• Le logement

la copropriété, syndic
la construction
le voisinage,
l'achat, la vente d'immeubles,
les travaux,
les déductions fiscales,
les relations avec les distributeurs d'énergie

• La location

les différents baux (loi 89 – meublé)
le contrat de bail
le montant du loyer
les cautions
le dépôt de garantie
les charges locatives
l'état des lieux
le congés , le préavis

• La fiscalité

l'impôt sur le revenu,
l'aide à la déclaration fiscale,
la fiscalité immobilière,
les déductions, les réductions,
les taxes d'habitation, foncière,
le contrôle fiscal,
le contentieux fiscal...

• La justice

les infractions au code de la route.
les amendes et sanctions.
la diffamation.
les dépôts de plaintes.
les agressions.